

FLASH

Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

SOMMAIRE

- Édito
- CAPN hors classe et échelon spécial
- Audiences DGRH, Cabinet MEN et DGESCO
- Réforme du lycée et E3C
- Mouvement 2020
- Concours 2020
- Congrès de Reims
- Carnets d'alerte : Pierre Rabhi et Juliette Duquesne
- Délégués académiques
- Bulletin d'adhésion

**Congrès SNIA-IPR
Reims
25 et 26 mars 2020**



Mouvement 2020 des IA-IPR

Date limite de candidature le 28 février

Directeur de la publication :
Alain Marie

Rédacteurs en chef :
Christian Champendal
Mohammed Darmame
Danielle Kunemann
Marie Musset

Impression : **Centr'Imprim**
Rue Denis Papin – ZI La Molière
36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659
5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

« Questions de droit, décryptage
des nouveaux textes de loi,
rappel de la jurisprudence... »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS
LES TRIBUNES DU
BÂTONNIER FRANCIS LEC
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR



Pour L'ASL, la prévention est la première des protections

www.autonome-solidarite.fr



Autonome de Solidarité

@Les_Autonomes

Edito**GARDER LE CAP !**

Nous vivons avec quelques arpents de passé, les gais mensonges du présent et la cascade furieuse de l'avenir. (René Char)

Malgré vents, marées, avis de grand frais / gros temps nous nous efforçons de garder le cap. Les occasions sont nombreuses d'éprouver notre opiniâtreté.

Les rendez-vous de carrière ont débuté cette année sous un nouveau format grâce à nos propositions du printemps dernier. Nous avons récemment initié une seconde vague de propositions d'amélioration et d'optimisation de chaque étape, de l'évaluation en passant par la promotion jusqu'à l'accompagnement. Consensus fait, une note a été transmise au ministère par l'Unsa-Éducation.

Bien sûr, la réforme du nouveau lycée et en particulier, les difficultés prévisibles des E3C, sont pour beaucoup dans les turbulences actuelles et l'AEF rappelle dans sa dépêche « *En quoi la complexité des E3C, pourtant prévue, pourrait conduire à leur transformation ?* », que le 12 février 2019, deux jours avant la présentation officielle de la réforme du lycée par le ministre, Alain Marie, secrétaire général du SNIA-IPR, la qualifiait de "complexe d'un point de vue organisationnel" et "peu réaliste".

Lors du dernier Bureau national de notre organisation, les membres ont adopté une série de propositions d'allègement et de simplification, avec une volonté forte d'articuler pédagogie et organisation. Une note a été transmise au comité de suivi de la réforme du lycée avant la réunion de son bureau restreint ; un échange est également mené avec les OS concernées de la fédération.

Malgré un abondement supplémentaire de postes offerts cette année, le nombre de candidatures au concours de recrutement démontre la faible attractivité d'un métier en pleine évolution marqué par un empilement des missions qui lui fait perdre sens. Dans ce climat peu serein, nous poursuivons la route et nous travaillons sans relâche pour que les mesures indiciaires en cours de négociation aboutissent.

Dans les méandres de la réforme des retraites, le cap nécessite une barre fine avec dans le compas la situation des personnels d'encadrement et des IA-IPR. Nous demandons la réunion d'un nouveau GT dans le cadre de l'agenda social et la légitime revalorisation de notre régime indemnitaire, très inférieur à ceux des emplois équivalents de la fonction publique.

Nos récentes rencontres : cabinet du ministre, DGRH et DGESCO ont encore été l'occasion de sonner l'alarme des Risques Psycho - Sociaux et de plaider pour une réelle Qualité de Vie au Travail. Ces questions, qui vont être abordées en CHSCTM, doivent aboutir rapidement à des réponses concrètes que la GRH de proximité ne permet dans l'état actuel qu'entrevoir. L'alarme est générale à ce niveau, l'UNSA est favorable à un plan santé au travail ambitieux dans la Fonction Publique.

Le congrès de Reims des 25 et 26 mars aura pour objectif de tracer la route de notre organisation syndicale pour les trois prochaines années à venir.

Le Bureau national du SNIA-IPR

CAPN du 17 décembre 2019 - Hors-classe et échelon spécial

Madame la présidente, Madame la sous-directrice, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Recevez nos remerciements pour l'envoi anticipé des documents préparatoires à cette CAPN qui a permis l'analyse des tableaux de classement et des dossiers des collègues promouvables dans le respect de confidentialité requise.

Cette commission se déroule dans le contexte d'un ample mouvement social, d'appel à la mobilisation du SNIA-IPR et de notre fédération UNSA éducation. Au-delà des inquiétudes légitimes des agents face au projet de réforme du système de retraite, c'est un sentiment d'exaspération face à la dégradation du dialogue social.

Néanmoins, conscients de l'importance que revêt cette CAPN d'avancement pour les collègues IA-IPR, les commissaires paritaires du SNIA-IPR ont pris la décision de siéger.

Les prises de parole du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale sur cette réforme ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels de l'éducation, massivement mobilisés le 5 décembre dernier. Si l'UNSA Éducation et le SNIA-IPR prennent acte d'avancées, le flou sur la revalorisation de la carrière des enseignants persiste et nous ne décelons aucune proposition pour les autres professions de l'EN, dont les IA-IPR.

Nous demandons au gouvernement d'apporter des éléments concrets sur les revalorisations et les restructurations de carrières. Aucun.e collègue, quelle que soit sa filière (administrative, direction, éducation, enseignante, inspection, jeunesse), ne doit être pénalisé.e par cette réforme. Le SNIA-IPR demande que concomitamment aux négociations sur la rémunération des enseignants, s'ouvre celle des inspecteurs. L'indemnité de charge administrative doit être revalorisée afin de compenser la baisse importante du montant des pensions des IA-IPR, calculé sur l'ensemble de la carrière.

La loi de transformation de la fonction publique promulguée le 6 août dernier en est une autre manifestation, ainsi que le décret de réorganisation territoriale : autant de textes modificateurs majeurs menés dans des conditions insatisfaisantes malgré de forts signaux avertisseurs.

Nous ne cessons d'alerter sur la dégradation **des conditions de travail** des IA-IPR et sur les nombreux cas d'épuisement professionnel. Les collègues se trouvent dans l'impossibilité de gérer leur temps, coincés entre la mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat, les RDV de carrière et les dossiers transversaux. L'évaluation des établissements qui s'annonce (5% des établissements pour la fin de l'année solaire puis 20% pour les années scolaires suivantes) va encore accroître considérablement une charge de travail déjà insoutenable à laquelle viennent s'ajouter des commandes académiques non anticipées dont certaines incongrues.

À titre d'exemples :

- Trois académies (Amiens, Lille et Toulouse), où les collègues ont reçu, la veille de la mobilisation du 5 décembre, une sollicitation du directeur de cabinet et/ou du doyen, en vue de la présence des IA-IPR et IEN ET EG dans les EPLE le lendemain pour l'accompagnement et l'appui des équipes de direction dans les établissements. *À noter le caractère répétitif de sollicitations inappropriées de l'académie de Toulouse qui lors de la session 2019 du baccalauréat avait demandé aux IA-IPR de se placer en appui pour surveiller les épreuves !*
- Dans d'autres académies, ce sont des messages concernant diverses modalités d'intervention d'urgence pour pallier d'éventuels mouvements d'enseignants qui gêneraient le travail des élèves et la passation des E3C.

Nous marquons notre ferme opposition à ce type de sollicitations. Nous formulons la revendication auprès du ministre de l'indemnisation des IA-IPR pour les travaux supplémentaires occasionnés par la mise en œuvre de la réforme du lycée et en particulier des E3C. Nous demandons également aux secrétaires généraux de donner les moyens aux IA-IPR de réaliser leurs missions en abondant l'enveloppe des frais de déplacements.

Nous relayons l'inquiétude des conseillers de recteurs, fortement impactés par la réorganisation des académies. Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs à la situation RH de ces collègues qui doivent se fondre dans des ensembles territoriaux et sectoriels plus vastes, parfois sans ménagement et sans considération.

Nous attendons de la nouvelle circulaire sur les missions qu'elle permette de hiérarchiser les tâches des IA-IPR, d'en éliminer certaines et de définir les priorités au calendrier annuel pour toutes et tous les collègues quelle que soit la diversité de leurs missions.

Nous vous savons gré Madame la Présidente du dialogue approfondi conduit par vos services avec les académies pour évaluer les besoins en postes d'inspecteurs. Le SNIA-IPR a porté lors de l'agenda social et lors des audiences avec le cabinet du ministre, la cheffe de l'IGESR et le directeur de la DGESCO, la demande d'un plan pluriannuel de création de supports d'IA-IPR. Nous sommes en attente d'une augmentation des postes offerts au concours d'IA-IPR. Pouvez-vous nous renseigner sur ce point ?

S'agissant de la CAPN de ce jour, l'amélioration des modalités d'évaluation de collègues par les recteurs d'académie doit être poursuivie en particulier quant à la qualité des appréciations. Le SNIA-IPR rappelle que les IA-IPR sont placés sous l'autorité hiérarchique directe du recteur, seul habilité à les évaluer et que les doyens sont des pairs qui ne peuvent en aucun cas être évaluateur ou partie prenante dans l'évaluation de leurs collègues.

Le tableau d'accès à la hors classe proposé est établi sur la base d'un taux de 30% (en baisse de 1 point), qui équivaut à 83 promotions. Pour l'accès à l'échelon spécial de la HC, le taux est de 17% (en hausse de 1 point). Il permet 20 promotions au titre du vivier 1 et 6 au vivier 2 des collègues détachés sur emplois fonctionnels.

Nous prenons acte de l'augmentation du taux pour l'échelon spécial mais nous déplorons la baisse constante du taux pour la hors classe. Ce taux de 30% est pour le SNIA-IPR une ligne rouge.

Les tableaux d'avancement 2020 confirment nos inquiétudes sur l'allongement des durées de promotion. Une promotion à la hors classe n'est aujourd'hui espérée qu'au bout de huit années. Cette durée est portée à dix-huit années d'exercice du métier pour espérer être promu à l'échelon spécial ! Ces délais ne sont plus supportables. Ils justifient notre très forte attente quant au projet de revalorisation pour un avancement accéléré à la hors classe et la linéarisation de l'accès à l'échelle Bbis 3 en fin de hors classe permettant de retrouver un différentiel indiciaire avec le corps des professeurs agrégés. Toutefois seule l'accès à terme à la hors échelle C pourra restaurer l'attractivité du métier d'IA-IPR.

La CAPN de ce jour est l'avant dernière du genre, les commissaires paritaires du SNIA-IPR qui s'y sont investis le regrettent vivement, ils poursuivront cependant l'engagement de proximité au service des collègues qu'ils représentent.

Je vous remercie pour votre attention.

Alain MARIE, le 17 décembre 2019

Analyse de la CAPN

Les critères appliqués au tableau d'avancement sont rappelés. Le premier critère est la valeur professionnelle (sont écartés tous les inspecteurs qui ont fait l'objet d'un avis défavorable ou qui ne sont pas proposés par les recteurs), l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans le dernier échelon, l'âge, en dernier critère.

Hors-Classe : 277 IA-IPR sont promouvables, dont 130 femmes et 147 hommes. Le taux de 30% permet 83 promotions. Partant du constat de déséquilibre homme-femme dans le haut du tableau, l'administration rappelle la règle de proportionnalité qui prévaut ; en conséquence des collègues femmes, entrées en 2013 et proche de la retraite sont intégrées dans le tableau des promus. Le tableau final est constitué de collègues entrés dans le corps en 2011 (la promotion de la cohorte est ainsi complètement réalisée) et de nombreux collègues entrés en 2012 accompagnés des quelques promues entrées en 2013. Un effet mémoire sera appliqué aux hommes qui n'ont pas été inscrit cette année sur le tableau d'avancement. La moyenne d'âge des promus est de 54 ans et 10 mois, l'accès à la HC intervient en moyenne 7 ans et 5 mois après l'entrée en fonction.

Échelon Spécial : 115 collègues sont promouvables au vivier 1 et 36 au vivier 2 (principalement sur des fonctions de DASEN). Quelques agents sont éligibles au deux viviers ; nous apprécions la prise en compte de ces derniers dans chacun des deux viviers pour déterminer le nombre de promus. Le taux de 17% permet 26 promotions.

Vingt IA-IPR sont inscrits au titre du Vivier 1, (8 femmes / 12hommes) et six (3 femmes / 3 hommes) au titre du vivier 2. Pour cet échelon, un correctif est également appliqué pour respecter la proportionnalité femmes / hommes. La moyenne d'âge des promus du vivier 1 est de 61 ans et 1 mois ; elle intervient 18 années et 3 mois après l'entrée dans le corps avec une ancienneté moyenne de 10 ans au B2.

Commissaires paritaires SNIA-IPR UNSA : Alain Marie, Mohammed Darmame, Arnaud Leclerc, Christian Champendal

Tableau d'avancement d'accès à la hors classe des IA-IPR pour 2020

RANG	CIV.	NOM	PRENOM	DISCIPLINE	ACADEMIES
1	Madame	HANNEQUIN	FREDERIQUE	histoire - géographie	MARTINIQUE
2	Madame	PEDON	ELIANE	lettres	NANCY-METZ
3	Madame	ALLARD	ANNE	mathématiques	VERSAILLES
4	Monsieur	HELLWIG	PAUL	économie et gestion	LILLE
5	Monsieur	MORICE	YANNICK	STI sciences industrielles	CLERMONT-FERRAND
6	Monsieur	CLEMENT	JEROME	établissements et vie scolaire	POITIERS
7	Monsieur	LE COQUIL	ERIC	philosophie	CRETEIL
8	Monsieur	ROCHEDIX	FLORENT	STI sciences industrielles	REIMS
9	Madame	DENIAUD	CORINNE	histoire - géographie	LA REUNION
10	Madame	EVAIN	DELPHINE	éducation physique et sportive	NANTES
11	Monsieur	DESORMONT	NICOLAS	lettres	LYON
12	Madame	BETERMIN	CECILE	histoire - géographie	POITIERS
13	Madame	AUBRY	MARIE-HELENE	établissements et vie scolaire	CLERMONT-FERRAND
14	Monsieur	BOSSIS	RICHARD	lettres	NANTES
15	Madame	STRASSER	ANNE	histoire - géographie	STRASBOURG
16	Monsieur	HEINRICH	ALBAN	physique-chimie	LYON
17	Monsieur	LAN SUN LUK	JEAN FRANCOIS	STI sciences industrielles	LA REUNION
18	Monsieur	HUBAC	JEAN	histoire - géographie	ADMINISTRATION CENTRALE
19	Monsieur	ANDRE	LIONEL	anglais	AIX-MARSEILLE
20	Monsieur	MATHON	LOIC	sciences de la vie et de la terre	NOUVELLE CALEDONIE
21	Monsieur	DURAND	PATRICE	physique-chimie	BESANCON
22	Madame	MASSE-GUEPRATTE	CHRISTINE	éducation musicale	STRASBOURG
23	Madame	LENEUTRE	BRIGITTE	établissements et vie scolaire	PARIS
24	Monsieur	SANZ	MICHEL	établissements et vie scolaire	GUADELOUPE
25	Monsieur	DORNIOL	ALAIN	STI sciences industrielles	RENNES
26	Monsieur	MORTELETTE	ERIC	établissements et vie scolaire	BORDEAUX
27	Monsieur	LELIEVRE	FRANCK	philosophie	ROUEN
28	Monsieur	GAILLIARD	MICHEL	lettres	CLERMONT-FERRAND
29	Monsieur	CHASSETUIILLIER	FRANCOIS	sciences économiques et sociales	TOULOUSE
30	Monsieur	DELGADO	ANTOINE	établissements et vie scolaire	AIX-MARSEILLE
31	Madame	CIVIALE	NADIA	établissements et vie scolaire	PARIS
32	Monsieur	WILS	BRUNO	établissements et vie scolaire	ROUEN
33	Monsieur	DESCHAINTRE	ERIC	économie et gestion	STRASBOURG
34	Monsieur	ICHER	FRANCOIS	histoire - géographie	TOULOUSE
35	Madame	LACOTE	MARTINE	STI sciences industrielles	TOULOUSE
36	Madame	PROST	FLORENCE	sciences de la vie et de la terre	CLERMONT-FERRAND
37	Monsieur	BODET	JEAN-MARC	éducation physique et sportive	CLERMONT-FERRAND
38	Madame	PARILLAUD	FRANCOISE	anglais	VERSAILLES
39	Monsieur	LEGRAUD	JEAN-LUC	établissements et vie scolaire	CLERMONT-FERRAND
40	Madame	REVEYAZ	NATHALIE	histoire - géographie	GRENOBLE
41	Monsieur	FORTIER	FRANCIS	physique-chimie	LILLE

RANG	CIV.	NOM	PRENOM	DISCIPLINE	ACADEMIES
42	Monsieur	CANIVET	JOSE	STI sciences industrielles	DIJON
43	Monsieur	BURTIN	JEAN-LOUP	établissements et vie scolaire	VERSAILLES
44	Madame	GRANDPRE	CAROLINE	physique-chimie	ADMINISTRATION CENTRALE
45	Monsieur	CHAMBLAY	DOMINIQUE	sciences économiques et sociales	VERSAILLES
46	Monsieur	MORTH	SERGE	éducation physique et sportive	GUYANE
47	Monsieur	BACIK	ERIC	lettres	LILLE
48	Monsieur	ARER	LAURENT	sciences physiques	NANCY-METZ
49	Monsieur	CHAIGNE	CLAUDE	STI sciences industrielles	NOUVELLE CALEDONIE
50	Monsieur	MORHAIN	CHRISTIAN	établissements et vie scolaire	POLYNESIE FRANCAISE
51	Monsieur	LASSON	CHRISTOPHE	STI sciences industrielles	LILLE
52	Madame	PESCH-LAYEUX	CAROLINE	espagnol	GRENOBLE
53	Monsieur	DELMAS	OLIVIER	histoire - géographie	CRETEIL
54	Madame	LAUER	CHRISTINE	histoire - géographie	LYON
55	Madame	CARAYON	VERONIQUE	italien	BORDEAUX
56	Madame	LEVY	JOSIANE	physique-chimie	LIMOGES
57	Madame	RAYBAUD	AGNES	éducation physique et sportive	NICE
58	Monsieur	VAN POUCKE	FRANCOIS	STI sciences industrielles	ROUEN
59	Madame	LOUVRIER	PASCALE	mathématiques	HORS ACADEMIE
60	Monsieur	MABILE	JEAN-FRANCOIS	histoire - géographie	REIMS
61	Monsieur	BREHERET	RICHARD	mathématiques	CRETEIL
62	Madame	DAGORN	ROZENN	économie et gestion	CRETEIL
63	Madame	SURATTEAU	AURELIE	philosophie	PARIS
64	Madame	MUSSET	MARIE-DOMINIQUE	lettres	LYON
65	Monsieur	AUDEBERT	VINCENT	sciences de la vie et de la terre	CRETEIL
66	Madame	HENIN	FLORENCE	espagnol	NANTES
67	Monsieur	GERMAIN	PAUL	physique-chimie	DIJON
68	Madame	TURIAS	ODETTE	lettres	GRENOBLE
69	Monsieur	DUHAUPAS	LAURENT	anglais	LILLE
70	Monsieur	DURAN	HENRI	anglais	CLERMONT-FERRAND
71	Monsieur	CAUTY	PIERRE	mathématiques	ORLEANS-TOURS
72	Madame	JANVIER	MURIEL	STI Arts appliqués	CLERMONT-FERRAND
73	Madame	MACREZ	PAULE	économie et gestion	TOULOUSE
74	Madame	DEBRAS	ELSA	lettres	GRENOBLE
75	Madame	CLEMENT	BERENGERE	lettres	LILLE
76	Madame	KEROULAS	FABIENNE	économie et gestion	VERSAILLES
77	Madame	JOMAIN MORONVAL	Sophie	éducation physique et sportive	LILLE
78	Madame	BAILLET	Agnès	économie et gestion	RENNES
79	Madame	KIEFFER	Marie-Laurence	lettres	NANCY-METZ
80	Madame	CERAMI	Christiane	sciences de la vie et de la terre	NICE
81	Madame	HEBRARD	Marie-Christine	établissements et vie scolaire	POITIERS
82	Madame	DELASPRE	Françoise	histoire-géographie	DIJON
83	Madame	LEMKI	Laurence	anglais	GUYANE

Tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial de la hors classe des IA-IPR
Liste vivier 1

RANG	CIV.	NOM	PRENOM	DISCIPLINE	ACADEMIES
1	Mme	LEENHARDT	MIREILLE	INS: lettres	VERSAILLES
2	M.	VILLEMAIN	PIERRE	INS: économie et gestion	NANCY-METZ
3	M.	LAUNAY	OLIVIER	INS: anglais	ROUEN
4	M.	BRUNEL	OLIVIER	INS: établissements et vie scolaire	MONTPELL.
5	M.	CHEVALIER	DANIEL	INS: économie et gestion	POLYNESIE
6	M.	MARQUIS	ALAIN	INS: STI sciences industrielles	POLYNESIE
7	M.	MAZAUDIER	MICHEL	INS: physique-chimie	BESANCON
8	M.	SIMON	JEAN MARC	INS: sciences de la vie et de la terre	GRENOBLE
9	M.	RHETY	ALAIN	INS: éducation physique et sportive	AIX-MARS.
10	M.	CHRISTOPHE	HARRY	INS: mathématiques	GUADELOUPE
11	M.	ROSENZWEIG	MARC	INS: sciences de la vie et de la terre	MONTPELL.
12	M.	QUENET	PAUL	INS: sciences et techniques industrielles	RENNES
13	M.	GORGE	NOEL	INS: lettres	CLERMONT-F
14	Mme	COSTANTINI	NATHALIE	INS: éducation physique et sportive	HORS ACAD.
15	Mme	MOREL	VALERIE	INS: éducation musicale	VERSAILLES
16	Mme	GRANDPIERRE	VERONIQUE	INS: histoire - géographie	PARIS
17	Mme	DUMAS	Rachida	INS: arabe	HORS ACAD.
18	Mme	COUPERT	GISELE	INS: STI Arts appliqués	CRETEIL
19	Mme	LAY	SYLVIE	INS: arts plastiques	PARIS
20	Mme	RIBOLA	FRANCOISE	INS: sciences de la vie et de la terre	VERSAILLES

Liste vivier 2

RANG	CIV.	NOM	PRENOM	DISCIPLINE	ACADEMIES
1	M.	MILLANGUE	Olivier	DASEN	NICE
2	M.	DECHAMBRE	Benoit	DASEN	Nantes
3	Mme	ORLAY	Jacqueline	DASEN	Limoges
4	M.	DESTRES	Antoine	DASEN	Paris
5	Mme	LOMBARDI-BERNELLE	Caroline	DASEN	Rennes
6	Mme	BAZZO	Anne-Marie	DASEN	Nantes

Intégrations dans le corps des IA-IPR au 1^{er} janvier 2020

Civ.	NOM	Prénom	Corps d'origine	Académie affectation	Discipline	Proposition
Mme	COMBE	Gaëlle	Prof. Agrégée	GUADELOUPE	Espagnol	Intégration au 01/01/2020
M.	SOUCHARD	Laurent	Prof. Agrégé	MAYOTTE	Mathématiques	
Mme	CHARBONNEL	Sylvie	Perdir	CRETEIL		
Mme	PEYRAMAURE GUEROUT	Monique	Perdir	VERSAILLES	Établissements et vie scolaire	
M.	VINCENT	Thierry	Perdir	GUYANE		

Rencontre avec le Directeur de la DGRH

Lundi 13 janvier, la délégation SNIA-IPR UNSA, composée d'Alain MARIE, Secrétaire général, Marie MUSET et Christian CHAMPENDAL, SG adjoints, a été reçue par Vincent SOETEMONT ; directeur des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il était accompagné de Martine GAUTHIER, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, au service de l'encadrement.

La relation de confiance, régulièrement entretenue par des échanges mutuellement appréciés est soulignée ([cf. CR réunion DGRH 24/09](#)). Nous faisons une rapide présentation du SNIA-IPR au directeur ; nous rappelons que nous sommes affiliés à l'UNSA éducation, que nous syndiquons un IA-IPR sur deux, que nous sommes titulaires de 3 sièges sur 4 à la CAPN et que nous siégeons au CSE. Notre force de conseil et de représentation repose aussi sur la présence d'un délégué par académie.

Cette audience se propose d'évoquer dans un premier temps les volets de l'agenda social, **missions, statutaire et formation**

Missions : leur empilement régulièrement dénoncé obère jusqu'à la perte de sens d'un exercice serein et efficient de notre travail. Les enquêtes de notre syndicat sur les conditions et qualité de vie au travail indiquent des signaux d'alarme persistants. Charge de travail insoutenable à laquelle viennent s'ajouter des commandes académiques non anticipées et inappropriées. Nous alertons le Directeur sur les difficultés des IA-IPR en extension de missions, notamment dans les DOM.

Le ministère poursuit la cartographie des missions confiées. Ce travail de recensement des activités des IA-IPR en académie montre qu'une partie des ETP est mobilisée par des missions de conseil aux recteurs sur des fonctions diverses (DAAC, DAP, DAFPE, CARDIE, DAERIC notamment). Le Directeur confirme la création de 30 postes supplémentaires offerts au concours 2020 ; nous avons demandé que ce plan de création soit pluriannuel. Si nous sommes satisfaits de cette création, nous constatons le très faible nombre de candidats au concours, reflet très inquiétant du manque d'attractivité de la fonction.

La réécriture de la circulaire de nos missions va être engagée avec les consultations afférentes (IGESR/DGESCO/DGRH/Conférence des Recteurs). Elle distinguera clairement inspecteurs du premier et du second degré. Elle devra être une opportunité pour prioriser, éliminer certaines tâches et hiérarchiser nos missions, en particulier : RDVC (*la DGRH est intéressée par la seconde série de propositions fédérales d'optimisation du protocole que nous leur transmettons et qui porte entre autre sur la nécessité de pallier à l'incohérence de l'évaluation finale au regard de celle des évaluateurs primaires et à celle de la non-réversibilité des avis Hors classe*), évaluation des établissements et accompagnement de réformes (la forte sollicitation des IA-IPR et les disparités académiques sont bien entendu évoquées à propos des E3C). Nous rappelons que le lien direct avec le recteur, l'expertise pédagogique et le pilotage académique sont au cœur de notre positionnement et ne sont pas négociables. Le projet de circulaire sera présenté aux organisations syndicales en configuration CTMEN à la fin de ce trimestre.

Statutaire : le projet porté par le SNIA-IPR de revalorisation indiciaire pour l'accélération du passage de la classe normale à la hors classe et le dé-contingentement indiciaire au Bbis pour les collègues hors classe suit son cours. Il a été validé par Monsieur SOETEMONT puis transmis au Guichet Unique dont la réponse est attendue sous deux mois. Nous réitérons notre demande d'une mise en application au plus tard au 1^{er} septembre 2020. Nous argumentons pour l'accès à un nouvel échelon spécial à la hors échelle C en mettant en exergue le faible différentiel indiciaire avec le corps vivier des professeurs agrégés.

Nous défendons le projet de revalorisation de l'ICA qui est légitime en comparant notre régime indemnitaire avec ceux des emplois équivalents de la fonction publique en soulignant les pertes financières envisageables dans le cadre de la transformation du système de retraite. Nous demandons au Directeur de réunir un nouveau GT dans le cadre de l'agenda social.

Formation : la formation professionnelle fait défaut pour les collègues IA-IPR, trop sollicités ; les PNF traitent l'urgence de l'actualité et ne concernent le plus souvent qu'un nombre limité d'inspecteurs. L'expertise doit être nourrie et augmentée des apports de la recherche, de mises à jour des connaissances et compétences disciplinaires et transversales, et intégrer une dimension internationale. Il faut prévoir que nous puissions vraiment bénéficier des ressources de l'IH2EF.

Nous abordons ensuite la dévitalisation des **Commissions administratives paritaires** par la loi de **transformation de la fonction publique**. Elle met en péril le travail de qualité effectué depuis longtemps avec la DGRH au bénéfice de l'institution et des collègues concernés lors des opérations de gestion. Vincent Soetemont réfléchit à poursuivre selon de nouveaux modes pour préserver le lien, en faisant un tour préalable de ce qui existe dans d'autres ministères concernés. Nous abordons les nouvelles lignes directrices de gestion sur la mobilité et le mouvement 2020 des IA-IPR. La note de service pour les corps d'inspection devrait être publiée fin janvier en même temps que la liste des postes vacants. Le calendrier des opérations du mouvement sera proche de celui de l'année dernière.

En plein déploiement de la **réorganisation territoriale** des régions académiques, la question de la **GRH de proximité** est posée. Le directeur fait état de sa mise en œuvre avec une montée en charge dans les académies (250 conseillers GRH, 3000 demandes de rendez-vous, des situations académiques diverses et une cartographie générale à venir). L'accompagnement des cas RH par l'inspection est évoqué ainsi qu'une prévention et une prise en charge effectives. Nous alertons le Directeur sur la situation RH des conseillers de recteurs qui sont impactés par la réorganisation des académies.

Au terme de plus d'une heure d'entretien, nous remercions le directeur pour son écoute et la qualité des échanges.

Audience au cabinet du ministre

Cabinet du ministre : Isabelle BOURHIS conseillère sociale - SNIA-IPR : Alain MARIE - secrétaire général et Christian CHAMPENDAL secrétaire général adjoint. L'audience s'est déroulée **Mardi 21 janvier 2020** en présence de Jean-Charles RINGARD, co-pilote du comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du lycée.

Un tour d'actualité de la **réforme lycée** avec la conseillère sociale et le co-pilote souligne la tension palpable dans un contexte de mouvements sociaux. Comme le montre le sondage effectué auprès de nos délégués académiques, les situations sont diverses selon les académies. Toutefois, on peut estimer entre 10 et 15 % d'établissements pour lesquels la passation des épreuves pose problème.

Les modalités de mise en œuvre des **E3C** sont contraires à l'objectif initial de simplification des procédures du baccalauréat. Les diverses modalités d'évaluation : CC, CCF, E3C et épreuves terminales (ET), qui contribuent à la certification du baccalauréat, sont peu lisibles par les élèves, leurs parents et génératrices de stress.

Nous faisons part de notre crainte que les dotations horaires globales, en baisse dans nombre de lycées, complique la tâche des chefs d'établissements. Isabelle BOURHIS et Jean-Charles RINGARD la justifient par l'évolution démographique et le maintien du H/E.

Nous mentionnons la nécessaire articulation de **l'organisation** et de **la pédagogie** qui se manifeste dans toutes les réformes avec acuité. Les aspects techniques déficients ont à l'évidence contribué à augmenter la tension : retard d'ouverture de la BNS, difficulté de dépôt des protocoles liées aux formats, nombre et qualité d'adaptation de ceux-ci aux contenus et progressions. Les programmes denses et riches de certaines disciplines augmentent la difficulté de l'exercice. La question de l'ouverture totale ou partielle des banques et de la diffusion des protocoles, déjà abordée lors de consultations précédentes avec la DGESCO, est à nouveau posée.

Jean-Charles RINGARD nous interroge sur les pistes d'amélioration possibles. Concernant le processus d'élaboration des sujets, nous rappelons la nécessité que toutes les académies permettent aux IA-IPR de tenir des commissions de relecture des sujets. Les recteurs attendent également des précisions sur la composition et l'organisation des commissions d'harmonisation.

La non parution des **textes** de cadrage des **épreuves**, attendus depuis décembre (Grand Oral, ET), ajoute au sentiment d'une réforme installée dans la précipitation. Jean-Charles RINGARD précise que les textes devraient paraître rapidement. Nous revenons sur le calendrier « inversé » des épreuves terminales de spécialités qui pose problème pour le SNIA-IPR.

Nous faisons part à la conseillère sociale et au co-pilote du comité de suivi de la nécessité à très court terme de simplifier le dispositif des E3C qui, s'il perdure dans la forme actuelle, risque de pérenniser un climat de tension dommageable pour la réussite des élèves. Nous transmettrons prochainement une **note** aux membres du comité de suivi pour formuler des propositions d'évolution.

Nous rappelons l'engagement habituel et sans faille des inspecteurs dans toutes les réformes. Celle en cours est particulièrement exigeante au niveau des E3C : élaboration de la banque de sujets, appui aux chefs d'établissements pour l'organisation des épreuves notamment pour le choix des sujets, coordination de la correction des copies et animation des commissions d'harmonisation. Nous insistons sur le travail de médiation conduit par les collègues auprès des équipes pédagogiques. Il a permis de résoudre de nombreuses situations de blocage. Dans ce contexte où les collègues sont parfois fortement exposés, nous déplorons les sollicitations inappropriées, non anticipées et récurrentes de plusieurs recteurs qui ont à l'évidence une perception peu valorisante des missions des IA-IPR.

Cette implication sur la globalité du processus des E3C légitime la demande du SNIA-IPR que les IA-IPR soient éligibles à **l'indemnité** attribuée aux personnels concernés. Pour ce faire, lors du prochain CTMEN où sera présenté le projet de décret *portant création d'indemnités exceptionnelles au bénéfice de certains personnels relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'organisation des épreuves de contrôle continu du baccalauréat*, le SNIA-IPR va déposer, via sa fédération UNSA éducation, un amendement pour ajouter un article au bénéfice des IA-IPR.

L'audience se termine par l'évocation de problématiques métier : **missions, qualité de vie au travail et parcours de carrière**. Nous rappelons nos revendications à la conseillère sociale en l'alertant sur le manque d'attractivité de la fonction au regard du faible nombre de candidats au concours IA-IPR. Elle met en exergue les avancées en cours de négociation sur le plan indiciaire. Nous insistons sur la dégradation des conditions de travail des IA-IPR et sur l'empilement des sollicitations qui font perdre sens au métier. Nous demandons que se réunissent rapidement des groupes métiers pour les personnels d'encadrement afin d'analyser l'impact de la réforme des retraites et prévoir notamment la revalorisation des régimes indemnités.

Rencontre avec le Directeur de la DGESCO

Pour le ministère : Édouard Geffray, directeur de la DGESCO et Catherine Vieillard, sous directrice des lycées et de la formation professionnelle. Pour le Snia-ipr Unsa : Alain Marie Secrétaire général, Christian Champendal Secrétaire général adjoint ; le **mardi 4 février 2020**.

Les E3C, l'évaluation au baccalauréat et la réforme du lycée en général ainsi que la déclinaison de nos missions dans l'exercice d'un métier en évolution sont abordés dans le cadre d'un nouveau point avec le DGESCO lors d'un entretien franc et ouvert en lien avec l'actualité. Le déroulement de la E3C1 rencontre des difficultés : entre les 5% des uns, les 40% des autres, nous estimons à 15% les manifestations diverses : blocages et/ou perturbations des établissements plus ou moins largement et diversement affectés

La Division juridique (DAJ) étudie les divers cas de perturbation d'épreuves, d'absence, empêchée ou de non-participation volontaire. Étant donnée la complexité avérée et la flexibilité du calendrier, plusieurs solutions s'offrent, de la réorganisation de cette première série à la convocation d'une épreuve de remplacement jusqu'à la neutralisation de cette série et redistribution sur les deux séries suivantes des 30% impliqués.

Les problèmes techniques doivent avoir un traitement distinct. L'ouverture des banques reste d'actualité, elle sera vraisemblablement effectuée par parties, selon les disciplines/enseignements, en cohérence globale.

Quoi qu'il en soit, le format des E3C doit être allégé et notre organisation fera [des propositions concrètes au comité de suivi](#), étayées pédagogiquement et organisationnellement. Le directeur en prend acte et les étudiera volontiers.

Les textes de définition d'épreuves terminales (grand oral, philosophie et spécialités) seront publiés au [BO spécial du 13 février](#).

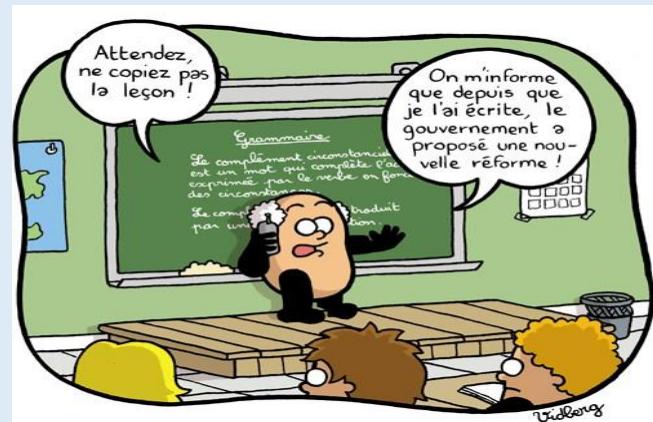
La mise en œuvre de cette réforme est difficile, dans un contexte social tendu : réforme des retraites, transformation de la fonction publique, nouvelle organisation territoriale. Le rythme trop vif, la complexité organisationnelle de l'ensemble et l'exigence des contenus connus sont signalés depuis le début du dialogue. La dotation globalement serrée, les diminutions de postes en 2nd degré (440), les réductions du nombre d'options en seconde (effet de bascules vers le cycle terminal) et les difficultés particulières à la voie technologique (STI2D notamment) sont des manifestations de cette tension organisationnelle. Elle a partout des répercussions pédagogiques.

Nous rappelons que toute réforme implique un lien essentiel entre pédagogie et organisation. Les dispositifs pédagogiquement prégnants doivent être soutenus et accompagnés : accompagnement personnalisé/à l'orientation, compétences, nouveaux dispositifs ou enseignements transversaux, qui sont le nerf pédagogique. Nous informons le Directeur de notre amendement au projet de décret soutenu par l'Unsa-Education, pour l'octroi de l'indemnité E3C aux IA-IPR (*amendement qui n'a pas été retenu par l'administration lors du CTMEN du 5 février !*)

L'exercice de nos missions s'avère de plus en plus ardu avec un empilement des tâches qui fait perdre sens au métier et qui épouse les collègues. La nouvelle circulaire en cours de rédaction devra hiérarchiser les tâches et faire en sorte qu'elles tiennent dans un volume horaire légal. Le Directeur pose la question de missions qui pourraient être déléguées, à laquelle nous répondons. Il nous semble que le contrôle de l'instruction dans la famille pourrait l'être. Il convient surtout de mettre fin aux sollicitations inappropriées de certains recteurs qui chargent la barque inutilement. L'évaluation des établissements s'avère plus lourde qu'initialement prévue (3-4 inspecteurs mobilisés pour chaque visite), les rendez-vous de carrière ont changé et contraignent les tournées d'inspection.

Sont abordées pour conclure des situations tendues en académies en lien avec la réforme ou des aspects pratiques de remboursement des frais de déplacement, de récupération scandaleuses d'espaces de travail dédiés aux inspecteurs du second degré pour installer les nouveaux services en régions académiques, des questions de pilotage et management des ressources humaines.

La revendication de l'accès à la hors échelle C est réitérée en prenant appui sur la très faible attractivité du concours de cette session. L'impact très négatif pour les IA-IPR du rapprochement des corps d'inspection est évoqué comme élément supplémentaire d'interrogation des collègues, dans un paysage de transformations profondes et multiples. Nous appelons à un dialogue serein et constructif pour que chacun remplisse ses missions à sa place au service de l'efficacité du système.



Le SNIA-IPR écrit aux membres du comité de suivi de la réforme LEGT

Ivry sur seine, le 10 février 2020

Le Secrétaire général

à

Messieurs les co-Directeurs du Comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du lycée,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du lycée.

Objet : mise en œuvre des E3C

Notre échange sur la réforme du lycée mardi 21 janvier 2020 au Cabinet du ministre, en présence de Madame Bourhis, conseillère sociale, et de Monsieur Jean-Charles Ringard, co-pilote du comité de suivi, a permis de poser des constats sur les modalités d'évaluation du nouveau bac pour lesquelles les IA-IPR sont fortement impliqués :

- De nombreuses modalités d'évaluation sont convoquées pour la certification du baccalauréat. Peu lisibles par les élèves et leurs parents, elles génèrent de l'inquiétude et du stress : Contrôle continu (CC : 10%), Épreuves communes de contrôle continu (E3C : 30 %, 3 séries en 1^{ère} et terminale ; CCF en EPS) et Épreuves terminales (ET : 60% en 5 épreuves dont deux anticipées en 1^{ère}).
- De fortes contraintes organisationnelles, en particulier lors de cette session 2020 du baccalauréat : les chefs d'établissements passent beaucoup de temps à organiser les épreuves dont le déroulement impacte le rythme des apprentissages des élèves.
- Un format d'évaluation des E3C contraire à l'objectif initial de simplification des procédures : les enseignants évaluent des élèves inconnus, par copies anonymisées et à partir de ressources nationales, ce qui contraint progressions pédagogiques et apprentissages.
- Un énorme investissement de tous, professeurs, IA-IPR et IG, dans la conception et la constitution de la Banque Nationale de Sujets (BNS) avec, aux niveaux pédagogique et technique, des difficultés de mise en service des applications qui ont accentué une tension déjà élevée, dans la complexité globale.
- Des programmes denses et exigeants dans certaines disciplines (Maths, SES, HG, etc.), l'acquisition des compétences attendues devant être intégrée aux multiples connaissances requises.
- Le calendrier des évaluations constraint la progression dans les apprentissages au détriment de la pédagogie : les deux épreuves des enseignements de spécialité se déroulent fin mars au 2nd trimestre et les E3C3 au 3^{ème} trimestre.
- Un calendrier qui met les personnels en tension, or le temps est nécessaire à une évolution des pratiques, qui permet l'exercice d'une liberté pédagogique individuelle et collective.

L'enjeu de toute réforme est de lier harmonieusement organisation et pédagogie, le risque existe ici de focaliser sur le premier au détriment du second.

Dès le début de la réforme, le SNIA-IPR UNSA a mentionné la grande complexité de l'ensemble du protocole des E3C qui, s'il perdure dans la forme actuelle, risque de pérenniser un climat de tension dommageable pour la réussite des élèves et les relations entre les acteurs de l'éducation.

Comme nous nous y étions engagés lors de l'audience, nous faisons au comité de suivi les propositions suivantes, entérinées par le bureau national du SNIA-IPR UNSA réuni le 5 février à Paris. Leur ligne directrice souligne la nécessité d'une entrée plus pédagogique dans la réforme.

Programmes

- Définir un programme, ou au moins un corpus d'évaluation à mi-année, avec des repères de progression dans les contenus.
- Adapter à terme les contenus de disciplines ou enseignements trop lourds, pour assouplir le rythme de progression dans les apprentissages.

Évaluation

- Remplacer les E3C par des Évaluations en cours d'année (ECA, connues des enseignants, déjà installées dans les pratiques) : organisées dans le cadre normal de formation des élèves, adossées à la BNS existante, le choix des sujets résulte d'une démarche préféablement collective, à défaut individuelle. Les élèves sont évalués par leurs enseignants. La règle d'évaluation est transparente : compétences attendues et barèmes sont communiqués. Les notes attribuées aux élèves par leurs professeurs sont remontées via l'application Cyclades.

► Les Commissions d'harmonisation subsistent : organisées par les DEC, elles sont pilotées par les IA-IPR. Elles ont une configuration et un fonctionnement identiques dans toutes les académies (composition, organisation, mise à disposition des informations).

► La numérisation et l'anonymisation des copies sont conservées pour les seules évaluations terminales.

Banque Nationale de Sujets

► Une banque à usage exclusivement professionnel, accessible à tous les enseignants de la discipline, puis ouverte progressivement en tant qu'annales, en fonction des ressources disponibles et des spécificités des enseignements concernés.

► Des sujets conçus avec des objectifs d'évaluation et des attendus, savoirs et compétences, explicités, des indications de barème proposées au professeur.

► Selon les besoins des IA-IPR pilotes de conception, un travail continu avec des commissions de relecture doit permettre d'améliorer la qualité des sujets.

► Toutes les académies doivent permettre aux IA-IPR de tenir les commissions de relecture nécessaires, dans un cadre organisé par les DEC.

Livret scolaire

► Réduire sensiblement le nombre de descripteurs à renseigner pour la plupart des enseignements ou disciplines.

► Relier nécessairement aux (blocs de) compétences des programmes concernés.

Pédagogie

► Des moyens de formation complémentaires sont déployés dans toutes les académies pour permettre aux enseignants d'intégrer l'incidence de ces évolutions majeures, en termes d'évaluation, mais aussi de continuité enseignement secondaire – enseignement supérieur.

Attachés à maintenir un dialogue constant avec le comité, nous restons disponibles pour poursuivre les échanges et nous vous adressons, Messieurs les co-Directeurs, Mesdames et Messieurs les membres du comité de suivi, l'expression de notre haute considération.

Alain Marie – Secrétaire général du SNIA-IPR UNSA

Carnet

Notre collègue Claude MURCUILLAT est décédé le vendredi 3 janvier 2020, à l'âge de 55 ans.

Originaire du pays basque dont il parlait la langue comme un signe d'appartenance, il a enseigné la physique-chimie dans les établissements de l'académie de Versailles avant de devenir IA-IPR en 2010 dans l'académie de Créteil.

Il y a travaillé sans relâche à la réussite des élèves en sachant motiver, former et accompagner les équipes pédagogiques. Il a toujours témoigné de très grandes qualités de travail et d'organisation avec un grand sens de l'écoute et de la bienveillance envers ses collègues.

Coordinateur du groupe des inspecteurs de physique-chimie, il a accompagné l'entrée dans le métier de nombreux collègues. Par son expertise reconnue, il a contribué au rayonnement de l'esprit scientifique. Pleinement investi dans le collège des inspecteurs à travers sa fonction d'assesseur, il remplissait avec tact et grande sagesse la mission de piloter le contrôle de l'instruction à domicile. Cette mission était pour lui d'abord celle de défendre les droits de l'enfant à recevoir une éducation.

Passionné de rugby dont il connaissait bien l'esprit et les règles, il avait été distingué par le prix du meilleur espoir jeune arbitre, ce qui lui a permis de se rendre dans le temple de l'ovalie en Nouvelle-Zélande à l'Eden Park stadium. Formateur pour les futurs arbitres et membre du comité national d'éthique, il n'avait de cesse de faire partager son amour pour ce sport.

Claude était un homme sage et d'une grande honnêteté intellectuelle qui savait faire passer ses messages d'une voix toujours posée et calme. Ses avis étaient toujours pertinents, donnés avec une retenue qui faisait que son interlocuteur se sentait considéré et valorisé d'avoir eu l'idée de partager son questionnement.

Claude MURCUILLAT laisse un grand vide dans l'Inspection pédagogique régionale à Créteil.

Les membres du syndicat du SNIA-IPR présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

Mouvement 2020 des IA-IPR

La note de service n° 2020-038 du 3-2-2020 réservée aux opérations de mobilité des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale - année scolaire 2020-2021 a été publiée au BO n°6 du 6-02-2020.

Le dépôt des candidatures : date limite 28 février 2020 inclus (date impérative)

*Les personnels affectés en académie et dans les collectivités d'outre-mer (COM) saisissent leur candidature dans le **Portail Agent** accessible sur le site <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>. La connexion au Portail Agent est également possible via les Portails Arena ou Pléiade.*

Publication des résultats du mouvement : début du mois d'avril 2020,

Les agents ayant saisi leur candidature sur le Portail Agent pourront consulter les résultats de leur demande de mobilité sur le même Portail.

RAPPEL : tout poste peut être demandé en plus de ceux parus dans la première liste publiée par la DGRH en date du 11 février (cf. rubrique «mouvement du site»). Des additifs seront publiés (**création des 30 postes**, départs à la retraite tardifs, détachement de collègues dans des fonctions de Conseillers de Recteur, d'IA-DAASEN, ou affectation dans d'autres ministères, à l'AEFE, ...).

Saisissez votre fiche de mutation en ligne : <http://snia-ipr.fr/> - Rubrique « formulaires »

Concours IA-IPR 2020 : résultats de l'admissibilité

Civ	Nom	Prénom	Académie	Spécialité
MME	BUCHERT	VERONIQUE	STRASBOURG	ALLEMAND
MME	LE BERRE	CAROLINE	RENNES	ALLEMAND
M.	MICARD	SYLVAIN	POITIERS	ALLEMAND
M.	MINART	WANDRILL	REIMS	ALLEMAND
MME	VENDE	CELINE	NANTES	ALLEMAND
MME	BOUSLAMA	ALIFA	CRETEIL	ANGLAIS
MME	VIDAL	CHRISTINE	CLERMONT-FERRAND	ANGLAIS
MME	ZYCH	EMMANUELLE	CRETEIL	ANGLAIS
MME	DEHAYNIN	ELSA	STRASBOURG	ARTS PLASTIQUES
MME	POCZTAR	LAURENCE	VERSAILLES	ARTS PLASTIQUES
MME	ROUSSEAU	MARIE	RENNES	ARTS PLASTIQUES
M.	BURGAUD	GREGOIRE	PARIS	ECONOMIE ET GESTION
MME	CERVEAUX	CORALIE	AIX-MARSEILLE	ECONOMIE ET GESTION
MME	COCHI	AUDREY	STRASBOURG	ECONOMIE ET GESTION
M.	DZYGA	STEPHANE	NICE	ECONOMIE ET GESTION
M.	FOLIWE	DONALD	GUADELOUPE	ECONOMIE ET GESTION
MME	GHEMRI	SYHAM	CRETEIL	ECONOMIE ET GESTION
MME	KERIGER	SYLVIE	CORSE	ECONOMIE ET GESTION
MME	ANTOINE	CELINE	CRETEIL	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
MME	CARTON	DELPHINE	LILLE	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
MME	COLL ROTGER	CORALIE	AMIENS	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
M.	FAURE	SEBASTIEN	LIMOGES	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
M.	MARGUET	XAVIER	CRETEIL	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
M.	MICHEL	LAURENT	LA REUNION	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
MME	POURINET	COSETTE	POITIERS	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
M.	ASSIE	JONATHAN	MONTPELLIER	ESPAGNOL
MME	HAREUX	ISABELLE	AMIENS	ESPAGNOL
MME	JEAN	VIRGINIE	POITIERS	ESPAGNOL
MME	SORBIER	JULIE	AIX-MARSEILLE	ESPAGNOL
M.	ADNANI	ABDELHAFID	CRETEIL	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	ANGORA	CLAUDE	RENNES	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	AUBAILLY	DAVID	CLERMONT-FERRAND	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	BEN ARROS	AGNES	CRETEIL	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	BERENGUIER	MARIE-LAURE	PARIS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE

Civ	Nom	Prénom	Académie	Spécialité
M.	BOST	JEROME	LIMOGES	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	BOUHOURS	ALAIN	PARIS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	BOUTEILLER	GEORGIA	ORLEANS-TOURS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	BROUZES	FREDERIC	CRETEIL	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	CLAVE	FREDERIC	ORLEANS-TOURS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	DASSEUX	CHRISTOPHE	GRENOBLE	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	DUPUY	ANNABEL	VERSAILLES	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	FAUCHER	ISABELLE	BESANCON	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	FRAILE	HERVE	CLERMONT-FERRAND	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	FUMET	JEANNE-CLAIRe	CRETEIL	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	GASTE	VERONIQUE	PARIS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	GUERIN	CECILE	LYON	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	GUIDEZ	KARINE	TOULOUSE	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	GUILLOU	RACHEL	CRETEIL	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	HAJA	MAXIME	LILLE	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	HARTMANN	MARIE-PIERRE	BESANCON	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	HOCHEDEZ	CORINNE	POITIERS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	JESTIN	DOMINIQUE	RENNES	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	LACOURT	ARNAUD	PARIS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	LOUREIRO	ORLANDO	ORLEANS-TOURS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	MARTIN	CECILE	LILLE	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	MAURIN	VALERIE	LIMOGES	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	MERLIN	MICHAEL	ROUEN	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	MILLET	PHILIPPE	POITIERS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	MORISON	ELISABETH	PARIS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	OLLIER	BALBINE	MAYOTTE	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	OUTTACHE	RANIHA	ORLEANS-TOURS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	PAINDAVOINE	SOPHIE	LILLE	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	PONTILLON	THIBAUD	ORLEANS-TOURS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	REIG	VINCENT	VERSAILLES	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	REVELEN	STEPHANE	RENNES	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	RICHARD	CHRISTOPHE	RENNES	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	ROGER	CYRILLE	ORLEANS-TOURS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	ROUY	LOIC	PARIS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	SALIEN	CORINE	LYON	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	SCHIAVO	RACHEL-MARIE-CARMELLE	GRENOBLE	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	TAMBUTE	VANESSA	TOULOUSE	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	THOUVENY	BLAISE-PHILIPPE	AIX-MARSEILLE	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
MME	TYBIN	CECILE	CRETEIL	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
M.	BECOGNEE	VINCENT	ORLEANS-TOURS	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MME	CARTON	VIRGINIE	LA REUNION	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M.	COCHENEC	YOUENN	NANTES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M.	CUMINETTO	JULIEN	AIX-MARSEILLE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MME	FARRY	MARILYNE	CLERMONT-FERRAND	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M.	LALMY	PASCAL	VERSAILLES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M.	LOM-ROUCHOU-PATERCQ	LAURENT	TOULOUSE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MME	MOLLICONE	SARAH	AIX-MARSEILLE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M.	PAPPOLA	FABRICE	TOULOUSE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M.	RIBON	JEAN-BAPTISTE	NANCY-METZ	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M.	HALBOUT	OLIVIER	NICE	ITALIEN
M.	IALLONARDI	PASQUALE	NANCY-METZ	ITALIEN
MME	BELLET	JOELLE	GRENOBLE	LETTRES
M.	CARNET	FABRICE	LYON	LETTRES
MME	FRIDMAN	CAROLINE	CRETEIL	LETTRES
M.	LAVERGNE	PASCAL	LYON	LETTRES
M.	MORIN	GILDAS	CRETEIL	LETTRES
MME	NOTO	MARIELLE	PARIS	LETTRES
MME	PEREZ	NATHALIE	LIMOGES	LETTRES
MME	QUILLE	ALICE	CRETEIL	LETTRES
MME	SERVAL	JADE	VERSAILLES	LETTRES
MME	SIMONOT	MELINEE	VERSAILLES	LETTRES
MME	THOMAS	LAURE	GRENOBLE	LETTRES
MME	VIGNES	JULIA-MARIE	AIX-MARSEILLE	LETTRES
MME	VOISIN	CORINNE	CORSE	LETTRES
MME	ZAPPULLA	AUDREY	CRETEIL	LETTRES

Civ	Nom	Prénom	Académie	Spécialité
MME	ABDOUS	SYLVIE	LYON	MATHEMATIQUES
MME	AIT KHELIFA	MAHDIA	AMIENS	MATHEMATIQUES
MME	BOFFY	GERMAINE	NANTES	MATHEMATIQUES
M.	CHASTEL	EMMANUEL	RENNES	MATHEMATIQUES
M.	COUDERT	JEROME	AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES
M.	DIET	HERVE	NANTES	MATHEMATIQUES
M.	KRZEWINA	NICOLAS	CRETEIL	MATHEMATIQUES
M.	LATHELIZE	ARNAUD	AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES
MME	MAROLLEAU	VALERIE	GRENOBLE	MATHEMATIQUES
M.	MESMOUDI	MOHAMED	RENNES	MATHEMATIQUES
M.	PREDINAS	FRANCOIS	AMIENS	MATHEMATIQUES
M.	SEVA	CHARLES	VERSAILLES	MATHEMATIQUES
MME	TAILLIEU	MARINA	NANTES	MATHEMATIQUES
MME	WIEME	JULIETTE	LILLE	MATHEMATIQUES
M.	CHAMPIE	STEPHANE	ORLEANS-TOURS	PHILOSOPHIE
MME	DREYFUS	SOPHIE	CRETEIL	PHILOSOPHIE
MME	MOGNOL	FLORIANE	DIJON	PHILOSOPHIE
M.	BARDE	MICHEL	AIX-MARSEILLE	PHYSIQUE CHIMIE
MME	COUDRAIN	ARMELLE	ROUEN	PHYSIQUE CHIMIE
M.	GENTILHOMME	STEPHANE	LILLE	PHYSIQUE CHIMIE
M.	JAM	ARNAUD	BORDEAUX	PHYSIQUE CHIMIE
M.	LEGRAND	FABIEN	AMIENS	PHYSIQUE CHIMIE
M.	MICHEL	OLIVIER	REIMS	PHYSIQUE CHIMIE
M.	MUNIER	MAX	RENNES	PHYSIQUE CHIMIE
M.	NIEUTIN	ERIC	POITIERS	PHYSIQUE CHIMIE
M.	SILVERI	ALEXANDRE	CRETEIL	PHYSIQUE CHIMIE
MME	BAYLES	KATHIA	BORDEAUX	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MME	CHAUVIN	NELLY	ORLEANS-TOURS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MME	DUPRATTEAU	ISABELLE	VERSAILLES	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
M.	FABRE	PATRICE	MONTPELLIER	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MME	LAFFAY	CHRISTINE	LYON	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MME	PINTON	AURELIE	POITIERS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MME	RIVRAIN	MANUELLA	CRETEIL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
M.	SERRET	FABIEN	VERSAILLES	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MME	TICAUD	SABINE	TOULOUSE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MME	NITSCHELM	ELINA	STRASBOURG	SCIENCES MEDICO-SOCIALES
M.	BERNIER	LUDOVIC	CRETEIL	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
M.	DELLEAUX	NOEL	LILLE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
M.	DONY	BENOIT	NOUVELLE CALEDONIE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
M.	MARTIAS	LAURENT	GAUDELOUPE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
M.	RAYNAUD	JEAN-MICHEL	POITIERS	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
M.	ROSE	FABRICE	LILLE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
M.	SAVIGNAC	DAVID	POITIERS	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
M.	VIGNE	JEAN-FRANCOIS	LA REUNION	STI SCIENCES INDUSTRIELLES

- Le nombre de postes offerts au concours est en ligne sur le site
- Les épreuves d'admission auront lieu du 16 au 19 mars. La publication des résultats est prévue le 25 mars. Tous nos vœux de réussite aux candidats.

Congrès du SNIA-IPR - 25 et 26 mars 2020 - Lycée Roosevelt – REIMS

Le programme du Congrès de Reims a été arrêté lors de la réunion du bureau national du 5 février. Il comprend le rapport d'activités du Secrétaire Général et le bilan financier du trésorier. Les commissions auront en charge la rédaction des motions qui définiront la stratégie du syndicat et qui engageront l'action du SNIA-IPR UNSA pour les 3 prochaines années sur les thématiques suivantes :

- *Statutaire : parcours de carrière et retraite*
- *Missions et qualité de vie au travail*
- *Pilotage et évaluation du système éducatif*

Les motions proposées par les académies seront également étudiées en commissions. Le congrès réunit les membres du bureau national, les délégués académiques et les adhérents (leur nombre est déterminé pour chaque académie au prorata des adhésions).

Carnets d'alerte

La collection *Carnets d'alerte*, menée par le célèbre agroécologue [Pierre Rabhi](#) et la journaliste [Juliette Duquesne](#), associe une analyse engagée et des ressources documentaires rigoureuses. Ce format, qui ménage aussi des encarts consacrés à des exemples de travail et d'engagements de scientifiques ou d'associations, entre facilement dans une démarche d'éducation au développement durable.

Pionnier de l'agroécologie en France, Pierre Rabhi n'est plus à présenter. L'écologie n'est pas pour lui une « question subsidiaire » tandis que l'une de ses conséquences, l'éradication de la faim dans le monde, est un devoir. A destination d'un citoyen désormais le plus souvent « souvent « hors-sol », l'ouvrage s'appuie sur des constats objectifs sur la terre comme source de nourriture à une époque où l'exploitant a remplacé le paysan et où les repas carnés sont devenus la règle pour tous : l'agroécologie prônée par Pierre Rabhi peut apporter des solutions à ce qui est à la fois un désastre et un scandale : nous produisons trop alors même que 40% de la population mondiale manque de nourriture et que la faim tue encore. Les aides internationales ont montré leurs limites et les solutions doivent venir d'ailleurs : le lecteur est invité à s'interroger sur la répartition des terres, sur la course à l'exploitation, sur la spéculation voire la corruption. Les auteurs insistent sur une mesure phare de l'agroécologie : l'alimentation doit voyager le moins possible. Ils désignent les tensions sans chercher à attiser de polémiques, et prennent parti pour l'agroécologie, que le profane doit distinguer de l'agriculture traditionnelle : il s'agit bien de l'agriculture du XXIème siècle, travaillant les fumures, les cultures associées, et s'appuyant toujours sur les savoirs et besoins locaux.

La réflexion sur l'eau dans le monde adopte le même ton. Valeur inestimable jugée « quintessence » par les auteurs, l'eau (qui nous constitue à 65%) est mésestimée par ceux qui en disposent en abondance tandis que 30% de la population mondiale n'a pas accès à une eau salubre et que la modification du milieu de l'Océan, stable pendant des millénaires, est une information d'autant plus inquiétante que des croyances collectives néfastes (milieu robuste pourvoyeur de ressources immuables) empêchent de prendre la mesure du désastre. Le rôle vital de l'Océan (régulation du climat, absorption du CO2 qui lui donne son nom de poumon de la planète au même titre que la forêt...) est menacé. Des situations écologiques critiques (montée des eaux, îles de plastique, algues vertes, perturbateurs endocriniens...) désormais bien identifiées permettent aux auteurs de proposer à nouveau les ressources de l'agroécologie, car l'agriculture intensive est la première cause de pollution aquatique et de surconsommation alors même que la pollution domestique et industrielle est en recul du fait de la désindustrialisation et des progrès réglementaires divers. Les auteurs tablent sur un changement d'habitudes de consommation : moins consommer (la norme ONU est de 20 litres par jour et par personne, soit une douche quotidienne de quelques minutes...), utiliser des alternatives à l'irrigation, exclure l'eau en bouteille... Les propositions concernent de façon pragmatique les entreprises mais aussi les consommateurs dont les choix peuvent peser de façon radicale sur le futur.

Le format éditorial de ces *Carnets d'alerte* choisi par le chantre de la « sobriété heureuse » permet de conjuguer, dans un style et une langue volontairement accessible, le point de vue de l'homme engagé dans un combat nécessaire et les apports objectifs de références. Le ton à la fois paisible et combatif qui caractérise Pierre Rabhi participe à l'efficacité de la lecture de ces carnets par des publics variés.

Marie MUSSET – Secrétaire générale adjointe

Les délégués académiques du SNIA-IPR

ACADEMIE	Prénom	Nom	Fonction	Adresse courriel
AIX-MARSEILLE	Thierry	DALMASSO	DA	thierry.dalmaasso@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	Fabrice	BROWET	DA - BN	fabrice.browet@ac-amiens.fr
BESANCON	Jean-Luc	BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
BORDEAUX	Philippe	JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
CAEN	Daniel	DELAPORTE	DA	daniel.delaporte@ac-caen.fr
CLERMONT	Hélène	CROISONNIER	DA	helene.croisonnier@ac-clermont.fr
CORSE	Toussainte	MATTEI-BATTESTI	DA	toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr
CRETEIL	Olivier	DELMAS	DA	olivier.delmas@ac-creteil.fr
DIJON	Paul	GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
IH2EF	Hicham	ZAIM	DA – BN - Promo 2018	hicham.zaim@ac-versailles.fr
	Florentina	GHERMAN	DA – BN - Promo 2019	Florentina.gherman@ac-corse.fr
GRENOBLE	Christian	CHAMPENDAL	CAPN - DA -BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	Julien	COZEMA	DA	julien.cozema@orange.fr
GUYANE	Alex	BICEP	DA	alex.bicep@ac-guyane.fr
LILLE	Stéphane	HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
LIMOGES	Philippe	ARZOUUMANIAN	DA-BN	Philippe.Arzouumanian@ac-limoges.fr
LYON	Vincent	CAMET	DA	vincent.camet@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	Frédérique	HANNEQUIN	CAPN - DA-BN	frhannequin@gmail.com
MAYOTTE	Christelle	CHARRIER	DA	christelle.charrier@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	Jean-Pierre	DELORME	DA	jpdelorme@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	Romuald	TOMASINI	DA	romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr
	Marianne	WOJCIK		marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr
NANTES	Didier	GOUIL	DA	dgouill@ac-nantes.fr
NICE	Jean-Baptiste	REBIERE	DA	Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr
NOUVELLE CALEDONIE	Laurent	CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
ORLEANS TOURS	François	SAILLARD	DA	francois.saillard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	Mohammed	DARMAME	CAPN - DA -BN	mohammed.darmame@ac-paris.fr
POITIERS	Éric	BARJOLLE	DA	eric.barjolle@ac-poitiers.fr
POLYNESIE	Daniel	CHEVALIER	DA	Daniel.Chevalier@ac-polynesie.pf
REIMS	Patrick	BORLOZ	DA	patrick.borloz@ac-reims.fr
RENNES	Gilles	PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
RETRAITES	Danielle	KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
REUNION	Annick	AMADEUF	DA	annik.amadeuf@ac-reunion.fr
ROUEN	Jean-Philippe	FOURNOU	DA	jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr
STRASBOURG	Dominique	SASSI	DA	dominique.sassi@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	Jean-Philippe	FONS	DA-BN	jeanphilippe.fons@gmail.com
VERSAILLES	Marion	BEILLARD	DA	Marion.Beillard@ac-versailles.fr

Rejoignez le SNIA-IPR

Bulletin d'adhésion au SNIA-IPR

Destinataire : votre **Délégué Académique** pour envoi groupé (bulletins et cotisations) à Dominique TOLLE – trésorier

ou à l'attention d'Alain MARIE – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADEMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le **conseil syndical du 28 mars 2019**

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de**

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

[Adhésion en ligne en rubrique "formulaires"](#)

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation



**La banque coopérative
de la Fonction publique**



Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la **CASDEN**, la banque coopérative de la Fonction publique. Elle a créé un système inédit d'épargne à Points* : l'épargne de tous permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, Siège social: 1bis rue Jean Weyer 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 279 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCF - Société Anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 157 679 890 €. Siège social: 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris n° 493 435 042. Immatriculation ORIAS n° 08 645 100. - Conception: iNSIGN - Photo graphie: Roman Lehmann - La CASDEN tient à remercier Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.